



# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021



PARTIE 1

**LE SYNDICAT  
MIXTE DES  
RIVES DU  
RHÔNE**

PAGE 4

PARTIE 2

**LA MISE  
EN OEUVRE  
DU SCOT  
APPROUVÉ**

PAGE 8

PARTIE 3

**LE SCOT  
EN  
ACTION**

PAGE 14

PARTIE 4

**L'  
OBSERVATOIRE  
DES RIVES DU  
RHÔNE**

PAGE 22

PARTIE 5

**LE SCOT  
OUVERT SUR  
L'EXTÉRIEUR**

PAGE 23

PARTIE 6

**PARTENARIAT  
AVEC RIVES  
NATURE**

PAGE 30

**ANNEXE - TABLEAU DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU ET DU  
CONSEIL SYNDICAL - PAGE 34**

PARTIE

1



**LE SYNDICAT  
MIXTE DES RIVES  
DU RHÔNE**

## LA VIE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT MIXTE

Le bureau syndical du SMRR s'est réuni à 10 reprises au cours de l'année (les 6/01, 17/02, 7/04, 5/05, 2/06, 7/07, 1/9, 6/10, 3/11 et 1/12) et le conseil syndical à 3 reprises (les 3/03, 31/03, 13/10).

Pour rappel, à la suite des élections municipales de 2020, les instances de représentation du SMRR ont été renouvelées avec l'installation des nouveaux conseillers syndicaux en septembre 2020.

Le bureau syndical du mandat 2020-2026 :

- Président : Philippe Delaplacette (Porte de DrômArdèche)
- 1er vice-président en charge de l'économie : Thierry Kovacs (Vienne Condrieu Agglomération)
- 2ème vice-présidente en charge du commerce : Sylvie Dézarnaud (Entre Bièvre et Rhône)
- 3ème vice-président en charge des finances, de la prospective et de l'observatoire : Simon Plénet (Annonay Rhône Agglo)
- 4ème vice-président en charge de l'air, l'énergie, le climat et la santé : Charles Zilliox (Pilat Rhodanien)
- 5ème vice-président en charge de l'agriculture et de la forêt : André Ferrand (Val d'Ay)
- 6ème vice-président en charge des PLU(i)(H)(D) : Luc Thomas (Vienne Condrieu Agglomération)
- 7ème vice-président en charge de l'environnement et de la biodiversité : Philippe Genty (Entre Bièvre et Rhône)
- 8ème vice-président en charge des transports, mobilités et des TIC : Christophe Delord (Annonay Rhône Agglo)
- 9ème vice-présidente en charge de l'habitat, du logement et du tourisme : Diane Vigier (Porte de DrômArdèche)
- 10ème vice-président en charge de la ressource en eau, les inondations et les risques : Frédéric Dubouchet (Vienne Condrieu Agglomération)
- 11ème vice-président en charge de la concertation, la communication et le foncier : Gilles Vial (Entre Bièvre et Rhône)

Avec la prise en compte des nouvelles données de population au 1er janvier 2021, la communauté d'agglomération de Vienne Condrieu Agglomération a obtenu un(e) Vice-Président(e) supplémentaire après avoir dépassé les 90 000 habitants. Une élection a été organisée lors du conseil syndical du 13 octobre 2021 à Roussillon :

- 12ème vice-présidente en charge de la lutte contre l'artificialisation : Claudine Perrot-Berton (Vienne Condrieu Agglomération).



### Le comité technique territorial

Le comité technique composé des techniciens du SMRR et des directeurs, directrices ou représentants des différentes intercommunalités du territoire s'est réuni à 6 reprises les 26/01, 31/05, 8/07, 9/09, 8/10, 22/11. Un Cotech élargi sur la thématique de l'énergie s'est réuni le 6/10 en présence des chargés de mission travaillant sur la question dans les EPCI. Un Cotech élargi sur la thématique de l'économie s'est réuni le 21/09 en vue de préparer la 1ère conférence économique territoriale. Le comité technique territorial a pour objectif notamment de préparer les bureaux syndicaux et de faire le lien entre les attentes des EPCI et les projets du SMRR.

## LA GESTION BUDGÉTAIRE

Le budget primitif 2021 a été voté pour un montant de 1 180 762,05 € en section de fonctionnement et 682 376,15 € en section d'investissement (total : 1 863 138,2 €).

Pour rappel, la cotisation est stabilisée à 2,40 €/habitant/an depuis 2019.

## L'EVOLUTION DES EFFECTIFS

### Composition de l'équipe permanente

En décembre 2021, l'équipe technique du SMRR est composée comme suit :

- Un directeur, en charge du pilotage opérationnel et stratégique (Julien Lahaie)
- Un Adjoint de Direction chargé de mission SIG / économie / commerce / foncier (Cédric Lansou)
- Une chargée de mission urbanisme / habitat / mobilités / énergies (Adeline Menneron) – arrivée prévue le 1er janvier 2022
- Une secrétaire-comptable (Gaëlle Masson)

Un poste de chargé de mission concertation / environnement / urbanisme est vacant depuis septembre 2020.

### Les départs de l'équipe en 2021

2 membres de l'équipe présents en janvier 2021 ont quitté le SMRR au cours de l'année :

- Le Directeur du SMRR (Cédric le Jeune) en avril 2021.
- Le chargé de mission urbanisme / habitat / mobilités / énergies (Tom Spach) en octobre 2021.

## LE PLAN DE MANDAT 2020 - 2026

### Le projet politique pour le mandat en cours

Les techniciens et élus du SMRR ont élaboré au début de l'année 2021 un plan de mandat donnant le cap à suivre pour la mise en œuvre opérationnelle du SCOT des Rives du Rhône approuvé en novembre 2019. La volonté des élus est de renforcer le rôle d'accompagnant et de facilitateur du SMRR pour les EPCI. Ce plan de mandat a été présenté et validé en conseil syndical le 3 mars 2021. Il est disponible en téléchargement sur le site Internet du SMRR.

Mettre en  
œuvre le  
projet et faire  
territoire

Projet validé en conseil syndical  
du 03 mars 2021

Plan de mandat  
2020 - 2026



#### **1. APPLIQUER :**

Mettre en œuvre le Scot dans les documents de planification - p.4

#### **2. PARTAGER :**

Promouvoir l'appropriation du Scot et de ses enjeux - p.6

#### **3. ANIMER :**

Piloter des démarches et des études mutualisées sur des thèmes à enjeux - p.8

#### **4. OBSERVER :**

Suivre les dynamiques territoriales et évaluer le Scot - p.10

#### **5. RESTER ENGAGÉ :**

Vers un territoire à biodiversité positive, avec Rives Nature - p.12

#### **6. S'AFFIRMER :**

Conforter la place des Rives du Rhône dans les démarches et projets menés à d'autres échelles - p.14



*Conseil Syndical du 3 mars 2021 - Saint-Romain-en-Gal*

PARTIE 2



**LA MISE EN  
OEUVRE DU SCOT  
APPROUVÉ**



L'article 6.2 du règlement intérieur du SMRR prévoit qu'il soit « rendu compte au conseil syndical des décisions prises en bureau syndical dans l'exercice de ses délégations ». Une note détaillée rendant compte des décisions prises en bureau syndical est régulièrement proposée aux membres du Conseil Syndical.

## L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES ET LES AVIS SUR LES PLU

### L'accompagnement des communes dans la révision de leurs documents d'urbanisme

Dans le cadre de l'élaboration / révision de leurs documents d'urbanisme, les communes et EPCI sont accompagnés par le SMRR.

Au lancement de la révision du PLU(i), le SMRR produit un porter à connaissance synthétique des principaux éléments du Scot que la commune devra prendre en compte pour que son document soit compatible. A la demande de la commune, une rencontre peut être organisée à cette étape entre les élus de la collectivité et un élu et technicien du SMRR. Au-delà de ces rencontres spécifiques, les techniciens du SMRR participent aux réunions de travail tout au long de l'élaboration du PLU(i).

Ainsi, des réunions ont eu lieu au cours de l'année 2021 avec les EPCI et les communes pour les accompagner, en amont de leur procédure. C'est notamment le cas pour les 3 futurs PLUi en cours de préparation : Annonay Rhône Agglomération, Entre Bièvre et Rhône et Vienne Condrieu Agglomération. Ce fut aussi le cas pour les communes de Saint-Romain d'Ay, de Luzinay, de Satillieu et Colombier-le-Cardinal (carte communale).

### Les avis sur les PLU arrêtés

*Le conseil syndical a donné « délégation au bureau syndical pour émettre des avis sur les documents et opérations d'aménagement devant être compatibles avec le Scot, mentionnés aux articles L.142-1 et R.423-50 du Code de l'Urbanisme » par délibération du 16 décembre 2020).*

Au cours de l'année 2021, le SMRR a été consulté plusieurs fois en tant que Personne Publique Associée pour émettre un avis dans le cadre de l'arrêt de PLU.

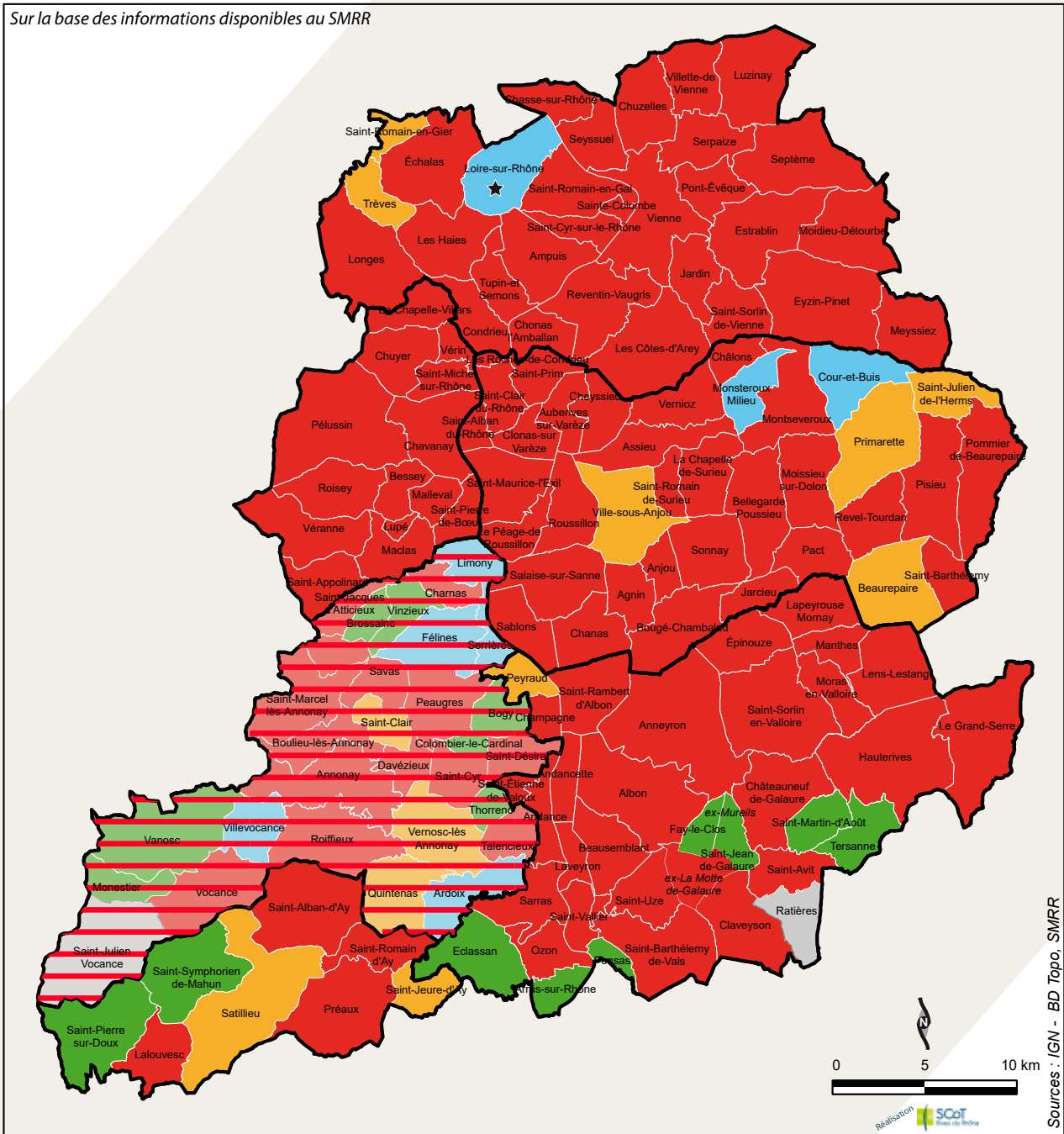
- 20/02 – Le Grand Serre : Avis favorable avec 3 recommandations
- 05/05 – Loire sur Rhône : Avis favorable avec 3 réserves et 1 recommandation

### Les avis sur les PLU modifiés

- 03/03 – Saint-Romain en Gal – modification n°1 du PLU – avis favorable avec réserves
- 07/04 – Aneyron – modification n°1 du PLU – avis favorable avec réserves
- 07/04 – Pont-Evêque – modification n°1 du PLU – avis favorable avec réserves
- 09/06 – Epinouze – modification simplifiée n°1 du PLU – avis favorable avec réserves
- 16/06 – Saint-Sorlin-en-Valloire – mise en compatibilité du PLU (risque inondation) – avis favorable
- 21/06 – Saint-Sorlin-en-Valloire – modification simplifiée n°3 du PLU – avis favorable avec réserves
- 23/08 – Saint-Sorlin-en-Valloire, Modification n°1 du PLU – avis défavorable
- 11/10 – Saint-Barthélemy-de-Vals, modification n°2 du PLU – avis favorable
- 08/11 – Saint-Rambert-d'Albon, modification simplifiée n°1 du PLU – avis favorable

# ETAT D'AVANCEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME RIVES DU RHONE - 1er JANVIER 2022

Sur la base des informations disponibles au SMRR



Sources : IGN - BD Topo, SMRR

PLUIH	PLU	RNU	CC
En élaboration	Approuvé	Communes en RNU précédemment couvertes par un POS. Elaboration du PLU en cours.	Approuvé
	En révision	Commune en RNU pas de procédure d'élaboration de document d'urbanisme en cours	En révision
	En élaboration		En élaboration
Documents arrêtés	Annulé - Retour POS En révision		

## L'ACCOMPAGNEMENT DES EPCI ET LES AVIS SUR LEURS SCHEMAS

### Le PLUi d'Annonay Rhône Agglo

Le PLUiH d'Annonay Rhône Agglo est en cours d'élaboration. Dans ce cadre, l'équipe du SMRR a réalisé une analyse des PLU et cartes communales existants afin d'identifier les points de mise en compatibilité à prioriser. Un zoom a notamment été réalisé sur le volet commercial. L'équipe du SMRR a rencontré à plusieurs reprises les équipes d'Annonay Rhône Agglo pour échanger sur les enjeux de compatibilité du document avec le Scot.

### Schéma d'accueil des entreprises / Schéma de développement économique (SAE/SDE)

L'équipe technique du SMRR s'est mobilisée en AMO pour le compte de la communauté de commune du Val d'Ay afin de l'accompagner, d'un point de vue opérationnel, dans la réalisation de son premier schéma de développement économique. Ce travail se poursuivra en 2022 pour une validation dans l'année. En complément, une analyse des SAE/SDE existants a été réalisée dans le cadre de la préparation de la conférence économique territoriale organisée en septembre 2021. A cette occasion, une fiche de canevas-type a été produite à destination des EPCI. L'équipe du SMRR s'est aussi mobilisée dans le cadre de la mise-à-jour du SAE de Vienne Condrieu Agglomération.

### Démarche conjointe PLH/Plan de mobilité/PCAET

Vienne Condrieu Agglomération a initié en 2019 une démarche intégrée d'élaboration de plusieurs schémas : un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), un Plan de mobilité, ainsi qu'un PLH (Programme Local de l'Habitat). Cette démarche fait suite à l'adoption du projet d'agglomération en 2018 à l'échelle du nouvel EPCI. Le travail s'est poursuivi en 2021 et l'équipe du SMRR a participé à la démarche tout au long des procédures (participation aux plans d'actions notamment).

### PCAET et stratégie alimentaire locale

Le SMRR a été associé aux démarches d'élaboration des PCAET de Annonay Rhône Agglo et d'Entre Bièvre et Rhône (comités techniques et comités de pilotage).

## LA VÉRIFICATION DE LA COMPATIBILITÉ DES PLU EN VIGUEUR AVEC LE SCOT

Le Scot a été approuvé le 28 novembre 2019. Les communes ont alors l'obligation de mettre en compatibilité leurs PLU avec le Scot dans un délai d'1 an après l'approbation, 3 ans si celle-ci nécessite une procédure de révision générale.

Le SMRR a poursuivi au cours de l'année 2021 le travail d'analyse de l'ensemble des PLU en vigueur sur le territoire avec les thématiques habitat / économie / environnement d'une part et la thématique commerce d'autre part.

En janvier 2021, le SMRR a envoyé un courrier aux présidents d'EPCI accompagné des éléments d'analyse pour les inviter à se rapprocher des élus communaux (ou vice-président et services des EPCI concernés par la thématique pour les EPCI disposant de la compétence urbanisme) afin d'engager les démarches nécessaires à la mise en compatibilité des PLU avec le Scot.

En complément, le SMRR a travaillé avec les services de l'Etat pour la rédaction des courriers, signés par les Préfets, qui ont été envoyés aux EPCI et aux communes leur rappelant la nécessité de se mettre en compatibilité avec le SCOT.

En 2021, les élus du SMRR se sont rendus dans chaque EPCI pour présenter aux élus locaux le SCOT approuvé en 2019. Lors de ces réunions de présentation, il a été rappelé l'impérieuse nécessité de lancer, rapidement, les mises en compatibilités nécessaires.

## LES AVIS SUR LES PROJETS SUR LE TERRITOIRE

### Les avis sur les projets > 5000m<sup>2</sup> de surface de plancher

Conformément au code de l'urbanisme, les opérations foncières et les opérations d'aménagement de plus de 5000m<sup>2</sup> de surface de plancher doivent être directement compatibles avec le Scot.

Au cours de l'année 2021, le SMRR a donné plusieurs avis sur des projets entrant dans ce cadre, projets de logements, économiques ou commerciaux :

- Permis d'aménager – Commune de Beaurepaire (CC Entre Bièvre et Rhône) – avis favorable
- Projet de DUP – EPORA – Commune de Sonnay (CC Entre Bièvre et Rhône) – avis favorable
- Permis d'aménager – Commune de Saint-Barthélemy-de-Vals (CC Porte Drômardèche) – avis favorable
- Permis d'aménager – Commune d'Anneyron (CC Porte Drômardèche) – avis favorable
- Permis d'aménager – Commune d'Eyzin-Pinet (Les Terrasses du Château) (Vienne Condrieu Agglomération) – avis favorable
- Permis d'aménager – Commune de Vienne (Coteau de Charlemagne) (Vienne Condrieu Agglomération) – avis défavorable
- Permis d'aménager – Commune de Vienne (Les Collonges) (Vienne Condrieu Agglomération) – avis défavorable
- Permis d'aménager modificatif – Commune de Trèves (Vienne Condrieu Agglomération) – avis défavorable
- Permis de construire – Commune de Vienne (Château de la colline) (Vienne Condrieu Agglomération) – avis favorable
- Permis de construire – Commune de Septème (Vienne Condrieu Agglomération) – avis favorable
- Permis de construire – Commune d'Estrablin (Vienne Condrieu Agglomération) – avis favorable
- Permis de construire – Commune de Davézieux (Annonay Rhône Agglomération) – avis favorable
- Permis de construire modificatif – Commune de Condrieu (Vienne Condrieu Agglomération) – avis favorable
- Permis de construire – Commune d'Epinouze (Porte de Drômardèche) – avis favorable
- Permis de construire – création d'entrepôt logistique chimie au Sud de la plateforme chimique de Saint-Clair – les Roches à Saint-Clair-du-Rhône (CC Entre Bièvre et Rhône) – avis favorable

### La consultation sur les projets commerciaux soumis aux CDAC (commissions départementales d'aménagement commercial)

- CDAC du 29/06 : Extension de l'enseigne LIDL à Saint-Barthélémy – avis favorable du SMRR / avis favorable de la CDAC
- CDAC du 17/11 : Création d'un magasin Intersport à Davezieux (déplacement de l'enseigne existante) – avis favorable du SMRR / avis favorable de la CDAC

## La consultation sur les projets commerciaux de 300 à 1000 m<sup>2</sup>

Le SMRR analyse l'ensemble des projets commerciaux de plus de 300 m<sup>2</sup> qui ne relèvent pas d'un passage automatique en CDAC.

- Permis de construire – Eden Stock (Félines) – avis défavorable mais retrait du PC.
- Permis de construire – SAS Delmonico Dorel – Gedimat (Davézieux) – avis favorable
- Permis de construire – SCI AWO (Peaugres) – avis défavorable
- Permis de construire – SCI Emkemalo (Epinouze) – avis favorable
- Permis de construire – R2CK (Saint-Clair) – avis défavorable mais retrait du PC.
- Permis de construire – SCI BB (Saint-Sorlin-en-Valloire) – avis défavorable

De plus, le SMRR a rencontré plusieurs opérateurs et élus locaux en cours d'année, à leur demande, pour échanger sur des projets commerciaux sur le territoire du SMRR.

## LES AVIS SUR LES DOCUMENTS D'ÉCHELLE RÉGIONALE

### Avis sur le SDAGE et le SAGE

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a été consulté début 2021 sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et son programme de mesures associé, ainsi que sur le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Rhône-Méditerranée pour la période 2022-2027.

Le SDAGE est un document de planification pour l'eau et les milieux aquatiques établi à l'échelle du bassin Rhône - Méditerranée. Il a pour vocation d'orienter et de planifier la gestion de l'eau à l'échelle du bassin. Il bénéficie d'une légitimité politique, grâce en particulier à son élaboration par le comité de bassin qui regroupe toutes les parties prenantes, et d'une portée juridique propre. Révisé tous les 6 ans, il fixe les orientations fondamentales et dispositions pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et le maintien ou la restauration du bon état des milieux aquatiques. Il intègre les obligations prévues par la DCE ainsi que les orientations et instructions nationales relatives à la politique de l'eau.

Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) est l'outil de mise en œuvre de la directive inondation. La directive prévoit l'actualisation du PGRI tous les 6 ans, suivant le même calendrier que le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Cette actualisation vise un processus d'amélioration continue des connaissances et d'adapter autant que de besoin, la stratégie portée par le PGRI. Le plan de gestion recherche une vision stratégique des actions à conjuguer pour réduire les conséquences négatives des inondations à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée

Le SDAGE et le PGRI 2022-2027 s'inscrivent dans la continuité des SDAGE et PGRI 2016-2021 et reprennent en grande majorité les orientations, dispositions, objectifs et rédactions déjà inscrites dans les précédents documents.

Le Scot a une obligation de compatibilité avec « Les objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux prévus à l'article L. 212-3 du code de l'environnement », et « les objectifs de gestion des risques d'inondation définis par les plans de gestion des risques d'inondation pris en application de l'article L. 566-7 du code de l'environnement, ainsi qu'avec les orientations fondamentales et les dispositions de ces plans définies en application des 1° et 3° du même article » conformément à l'article L131-1 9° et 10° du code de l'urbanisme.

Les membres du bureau syndical, réunis le 7 avril 2021, ont examiné avec intérêt les orientations et dispositions du SDAGE, ainsi que le contenu du PGRI, afin d'émettre un avis. Le SMRR a formulé un avis favorable pour ces deux documents.

PARTIE 3



**LE SCOT EN  
ACTION**

## ETUDE SUR LES LOTISSEMENTS DENSES ET DE QUALITE

Créer un nouveau quartier, un nouveau lotissement est un processus complexe impliquant une multitude d'acteurs : élus, aménageurs, promoteurs, bailleurs, habitants, aux visions multiples. Bien souvent les élus et collectivités se retrouvent tiraillés entre le cadre posé par le PLU, le modèle économique proposé par l'aménageur et les aspirations de leurs concitoyens. L'étude « lotissement dense de qualité » avait pour objectif de mieux appréhender ces questions et de mieux comprendre les étapes, les choix qui permettent la conception d'un lotissement de qualité et ce faisant, de répondre le mieux possible aux problématiques qui sont les nôtres aujourd'hui en matière d'économie de foncier, de production de logements accessibles aux ménages du territoire, intégrés dans leur environnement et agréable à vivre.



Réalisée tout au long de l'année 2021, cette étude a permis, après plusieurs visites sur sites, de réunir tous les acteurs publics et privés concernés par la réalisation de lotissements sur les Rives du Rhône. Quatre ateliers partenariaux ont notamment été organisés pour identifier les difficultés rencontrées, les verrous à lever et les bonnes pratiques à diffuser.

Ce travail a donné lieu à une restitution en octobre 2021 lors de la première conférence de l'habitat des Rives du Rhône au musée Gallo-Romain de Saint-Romain-en-Gal. Plus de 80 participants se sont réunis pour échanger sur les conclusions de l'étude sur les lotissements denses et de qualité. Après une introduction par le Président du SMRR Philippe Delaplacette et la vice-présidente en charge de l'habitat Diane Vigier, Eric Charmes (chercheur à l'ENTPE) et Claire Bonneton (CAUE38) ont rappelé les grands enjeux de la question pavillonnaire en 2021. Xavier Fromage, pour le compte de l'UNAM, a présenté les chiffres clés de l'habitat sur les Rives du Rhône et une table ronde réunissant l'ensemble des partenaires a permis d'échanger sur les conclusions de l'étude réalisée par le SMRR. Thierry Kovacs, vice-président du SMRR a clôt cette première conférence en rappelant l'enjeu de définir un pacte entre partenaires pour garantir la réussite des futures opérations de lotissements sur le territoire des Rives du Rhône.



## DEMARCHE E.R.C (ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER)



Le Scot et la charte du Parc Régional du Pilat sont deux outils au service d'un projet de territoire, visant à assurer un développement économique et social durable en prenant soin de préserver les ressources naturelles.

Or, si le Scot comprend de nombreuses orientations allant dans le sens de la préservation de la biodiversité, son évaluation environnementale est vite confrontée à des difficultés d'échelle et de temporalité en lien avec la nature du document. De fait, la stratégie repose sur le principe de subsidiarité : charge aux établissements et documents de « rang inférieur » de démontrer au travers des études d'impacts la possibilité de mettre en œuvre ou non le projet... Ce manque de capacité du Scot à porter un projet en mesure de répondre à l'avance aux obligations de non impact environnemental interroge sur le niveau de « mise en responsabilité » que nous sommes en droit d'attendre d'un tel document. Ce questionnement est d'autant plus important dans le cadre des injonctions actuelles à l'atteinte d'ici 2050 du Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

La particularité du Syndicat Mixte des Rives du Rhône est la forte attention qu'il porte aux questions de biodiversité (inscription de la réflexion à mener sur la démarche ERC dans le plan de mandat du SMRR, réseau de veille écologique avec les associations naturalistes, développement d'inventaires, charte pour la biodiversité...). Ainsi le SMRR est à l'initiative de la récente création d'une association Rives Nature regroupant, aux côtés du SMRR et du Parc, un large panel d'acteurs publics et privés qui font le pari de travailler ensemble pour mieux intégrer l'enjeu écologique dans leurs projets.

S'agissant du Parc du Pilat, deux des objectifs phares de sa charte Objectif 2025 sont de préserver 100 % de la Surface agricole utile et de consolider un bon état de naturalité sur 70 % du territoire du Parc. Pour atteindre ces objectifs, le Parc a notamment mis en œuvre un Contrat Vert et Bleu qui vise à améliorer les continuités écologiques sur un territoire 4 fois plus grand que le Parc. Ce projet sur 5 ans, animé par le Parc, met en relation 27 structures du territoire œuvrant pour la biodiversité, dont l'association Rives Nature.

### Vers une approche de la séquence ERC à l'échelle du territoire

Bien que la réglementation existe depuis 1976, la séquence ERC en France tarde à se mettre en place. En 2012/2013 des lignes directrices du ministère sont publiées, mais c'est en 2016, du fait de la loi biodiversité, que la mise en place de la séquence ERC est clarifiée (en partie). Cette séquence a longtemps été évaluée au cas par cas, projet par projet. Cependant, depuis la loi de 2016, une approche territoriale voit le jour en France pour de nombreux projets. Cette approche peut faciliter l'évaluation des incidences des projets, l'identification du cumul des incidences avec d'autres projets et de manière générale l'impact d'un projet dans un environnement dont on connaît les orientations d'aménagement à long terme.

Forts de leurs visions stratégiques du territoire (projet, biodiversité, ...) mais aussi de leurs implications dans l'appui aux porteurs de projet d'aménagement, le SMRR et le Parc du Pilat souhaitent engager une approche plus territoriale de la mise en œuvre de la séquence ERC, et ainsi pouvoir engager une réflexion en amont des projets.



Cette réflexion s'inscrit pour le Parc dans le cadre des travaux préparatoires de la révision de sa charte. En 2021, 80% des EPCI du périmètre SCOT+PARC ont ainsi été rencontrés par le SMRR, Rives Nature et les équipes du Parc avec un triple objectif :

- Acculturer les élus et techniciens à l'approche E.R.C ;
- Capitaliser et recenser les pratiques existantes en matière de compensation ;
- Identifier les axes de travail pour les prochaines années, en lien avec le ZAN.

## ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ D'UN PORTAGE DE LA STRATÉGIE LOCALE DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION (SLGRI) PAR UN ACTEUR LOCAL

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne « inondation », l'Etat français a identifié en 2012 des Territoires à Risques important d'Inondation (TRI) sur lesquels doivent être mis en place des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI). Le territoire des Rives du Rhône est concerné par un TRI (le TRI de Vienne qui couvre une trentaine de communes le long du Rhône et dans le bassin versant de la Gère). En 2016, le périmètre de la SLGRI qui couvre 70 communes a été arrêté par le Préfet de bassin Rhône-Méditerranée. A l'époque, l'Etat souhaitait que cette stratégie soit portée conjointement par l'Etat et un acteur local. Les élus du bureau syndical du SMRR n'avaient pas souhaité se positionner à ce moment en raison de la révision en cours du Scot qui avait été désignée comme prioritaire et qui impliquait déjà une mobilisation importante des élus et techniciens du territoire. Une proposition avait été formulée par le territoire pour que la stratégie soit portée conjointement par plusieurs acteurs locaux mais celle-ci avait été écartée par l'Etat.

Dans ce cadre, l'Etat a assuré le rôle de pilotage de l'élaboration de la stratégie avec un double pilotage DREAL et DDT38. Toutefois, l'absence de portage local fort a limité le nombre d'actions mises en œuvre ces dernières années.

En 2021, le bureau syndical du SMRR a souhaité lancer une réflexion sur l'opportunité pour un acteur local de reprendre en main cette stratégie en collaboration avec l'Etat, comme les élus s'y étaient engagés à l'époque. Pour ce faire, le SMRR s'est rapproché du SMIRCLAID afin de réaliser cette étude d'opportunité qui doit répondre à différentes questions :

- Existe-t-il aujourd'hui un suivi de la mise en œuvre des actions identifiées dans le plan d'action ?
- Quel est le niveau d'avancement de la mise en œuvre de la SLGRI (actions réalisées totalement, partiellement ou non encore lancées) ?
- En cas de portage de la SLGRI par un acteur territorial, quelles sont les marges de manœuvre et la temporalité pour étoffer le plan d'action ?
- En cas de portage de la SLGRI par un acteur territorial, quel serait le niveau d'accompagnement de l'Etat dans la mise à jour de la stratégie et dans l'accompagnement à la mise en œuvre des actions (accompagnement technique, financier,...) ?
- Quelles sont les obligations et responsabilités pénales que devrait porter la structure locale en charge du portage de la SLGRI ? Quels moyens financiers complémentaires lui seraient alloués (aides, subventions, mise à disposition de personnel,...) ?
- La définition d'une structure porteuse tierce nécessiterait-elle que les autres acteurs locaux (EPCI et communes notamment) lui délèguent tout ou partie de leurs compétences ?

Des consultations ont été menées en 2021 pour identifier des personnes / bureaux d'études pouvant réaliser cette étude en 2022.

## COMMUNICATION & CONCERTATION

Le SMRR dispose de différents outils pour concerter et faire connaître les Rives du Rhône et le Scot au plus grand nombre. En raison de la pandémie de Covid-19, les actions de communication et de concertation se sont principalement concentrées, comme en 2020, en direction des élus des EPCI et communes. Ainsi, les élus du SMRR sont allés à la rencontre des intercommunalités pour présenter le Scot approuvé et pour restituer l'analyse sur l'occupation des sols.

En complément, les élus du SMRR ont organisé une conférence de presse le 22 septembre 2021 pour présenter le Scot approuvé et rappelé l'impérieuse nécessité d'une mise en compatibilité des documents d'urbanisme.



Pour faire des Rives du Rhône un territoire de projets et d'accueil de premier plan et, plus que jamais, une terre d'innovations :

**Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône vous convie à une conférence de presse sur la mise en œuvre opérationnelle du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)**

**Mercredi 22 septembre 2021 – 10h**

**Espace Saint-Germain, bâtiment l'Orion, 30 avenue du général Leclerc, 38200 VIENNE**  
**Conférence de presse**

Approuvé à l'unanimité le 28 novembre 2019, le SCOT des Rives du Rhône se déploie sur un vaste territoire qui s'étend de Chasse-sur-Rhône à Saint-Vallier (1866 km<sup>2</sup> et 276 800 habitants). Le Schéma de Cohérence Territoriale couvre 6 intercommunalités regroupant 153 communes à cheval sur 5 départements. Porté par le Syndicat Mixte des Rives du Rhône, le SCOT est désormais pleinement en phase opérationnelle. Il doit permettre d'affirmer la place du territoire des Rives du Rhône entre les Métropoles et agglomérations qui l'entourent. Cela passe par l'affirmation d'une stratégie de développement lisible, partagée et garantie à long terme du maintien des grands équilibres et de la qualité de vie du territoire.

### Programme

- ▶ 10h00 - 10h15 : Accueil des participants, distribution du dossier de presse
- ▶ 10h15 - 10h45 conférence de presse à la Caserne Saint-Germain à Vienne, en présence de :  
Philippe DELAPLACETTE, Président du Syndicat Mixte des Rives du Rhône, Maire de Champagne (07) et Vice-Président de la Communauté de Commune Porte Drôm-Ardèche,  
Thierry KOVACS, Vice-Président du Syndicat Mixte des Rives du Rhône, Maire de Vienne et Président de Vienne Condrieu Agglomération (principale centralité du SCOT),  
Gille VIAL, Vice-Président du Syndicat Mixte des Rives du Rhône, maire de Salaise-sur-Sanne et Vice-Président de la Communauté de Commune Entre Bièvre et Rhône
- ▶ 10h45 - 11h00 : interviews

### La refonte de la stratégie de communication

Le SMRR a souhaité renouveler, en 2021, sa stratégie de communication dans le cadre de la mise en œuvre du Scot approuvé et des nouveaux objectifs assignés au syndicat mixte en matière d'accompagnement des EPCI. Pour ce faire, une nouvelle agence de communication, TBWA, a été désignée à l'été 2021. Cette dernière accompagnera pendant 2 ans le SMRR pour déployer de nouveaux outils, davantage orientés vers le digital et à l'attention de tous les publics des Rives du Rhône.

Dans ce cadre, le logo des Rives du Rhône a évolué afin de mieux représenter la dynamique territoriale du SCOT approuvé.



## Le site Internet du SMRR & les réseaux sociaux

À la suite de l'approbation du Scot en 2019, le SMRR a renouvelé son site Internet afin de passer d'un site de « révision » à un site de « mise en œuvre » du Scot. Une grande partie des pages du site ont ainsi été mises à jour, plusieurs rubriques ont été refondues et les documents en téléchargement ont été mis à jour pour intégrer l'ensemble des dernières productions du SMRR. La mise en ligne d'actualités en continu s'est poursuivie en 2021 et un projet de mise à jour, en lien avec la nouvelle charte graphique a été préparé. Le SMRR est désormais présent sur Twitter (@RivesRhône) et sur LinkedIn.

## Le Scot dans la presse

Au cours de l'année 2021, les activités du SMRR ont fait l'objet de plusieurs publications dans la presse locale, régionale et nationale. Plusieurs communes et EPCI ont intégré des articles sur le Scot dans leurs bulletins municipaux et communautaires.



### LE SCOT DES RIVES DU RHÔNE SE DÉPLOIE

En novembre 2019, les élus du Syndicat mixte des Rives du Rhône ont approuvé à l'unanimité le Schéma de cohérence territoriale (Scot) des Rives du Rhône. Sa mise en œuvre est en cours.



Le Scot est applicable sur un territoire de 58 km du nord au sud

La loi prévoit que dans un délai de trois ans après son approbation, les documents de planification locaux (cartes communales, PLU et PLUI) doivent se mettre en compatibilité avec le Scot. A l'heure actuelle, environ 75 % des PLU du territoire des

Rives du Rhône sont compatibles. D'où la communication orchestrée par le président et deux vice-présidents du syndicat le 22 septembre dernier visant à accélérer la cadence de la mise en conformité des communes et EPCI. « C'est un changement de modèle qui est à présent applicable et les collectivités vont se mettre en ordre de bataille pour le mettre en œuvre sur leur territoire. Cette stratégie de développement lisible et partagée garantira à long terme le maintien des grands équilibres et de la qualité de vie du territoire », souligne Philippe Delaplatte.

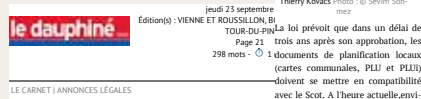
cette, président du syndicat mixte des Rives du Rhône qui porte le Scot. Il s'agit de maintenir le dynamisme du territoire et son positionnement stratégique en moyenne Vallée du Rhône, tout en intensifiant les efforts pour faire évoluer les modes de développement afin de valoriser ses ressources. Et pour atteindre ces deux ambitions, les objectifs du Scot s'articulent autour de quatre axes : le développement économique, l'habitat, la mobilité et l'accessibilité, ainsi que l'environnement et le paysage. ■

par Sévén Somnez

#### ENCADRÉS DE L'ARTICLE

#### TERRITOIRES

Le Scot des Rives du Rhône est composé de six intercommunalités regroupant 153 communes à cheval sur cinq départements. Son territoire s'étend sur 50 km, de Chasse-sur-Rhône à Saint-Vallier, soit 1 866 km<sup>2</sup>. Il est peuplé de près de 277 000 habitants, dont la moitié sont situés autour de trois principales agglomérations : Vienne, Roussillon/Saint-Rambert-d'Albon, et Annonay. Le territoire tend vers le « Zéro artificialisation nette » (Zan) des sols, imposé par le gouvernement d'ici 2050. Avec une diminution de 58 % de l'artificialisation sur la période 2015-2020, il estime être en bonne voie pour atteindre les objectifs fixés par la loi climat et résilience.



#### LE CARNET | ANNONCES LEGALES

### Un territoire engagé vers le "Zéro artificialisation nette" des sols

« Le Scot est-il utile ? Est-il efficace ? », s'est interrogé Thierry Kovacs, premier vice-président du Syndicat mixte des Rives du Rhône en charge de l'économie et président de Vienne Condrieur Agglomération. Avant de répondre : « Oui, bien sûr ! » Et de prendre comme exemple l'artificialisation des sols et sa réduction.

Les Rives du Rhône sont un territoire déjà bien engagé vers le "Zéro artificialisation nette" (ZAN), objectif à 2050 fixé par la loi Climat et résilience, publiée au Journal Officiel le 24 août dernier, «+ il est assuré. La loi prévoit en effet que le Scot joue un rôle clé dans la lutte contre l'artificialisation des sols en fixant des objectifs stricts d'ici à 2030 (moins 50 % de consommation foncière à l'échelle nationale) et en 2050 (zéro artificialisation nette).

Thierry Kovacs a ainsi livré quelques chiffres concernant « les effets du Scot sur l'artificialisation des Rives du Rhône ».

Ainsi, le rythme d'artificialisation aurait baissé de 137,3 hectares par an en moyenne entre 2015 et 2020, par rapport à la période 2009-2015 (236,6 hectares/an).

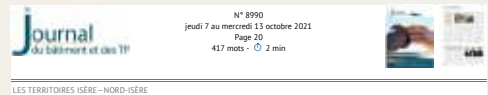
La diminution de l'artificialisation a été de 58 % entre 2015 et 2020 (496,5 hectares) par rapport à 2010-2015 (1 183,5 hectares).

Enfin, le maximum pouvant être artificialisé dans les dix prochaines années pour réduire de 50 % l'artificialisation des sols est fixé à 840 hectares (contre 1 679 hectares au cours des dix dernières années). ■



Le président du Syndicat mixte des Rives du Rhône, Philippe Delaplatte, avec deux des onze vice-présidents, Gilles Vial (à g.) et Thierry Kovacs (à d.). Photo Le DI, B.L.C.

Le Syndicat mixte des Rives du Rhône dispose de bases de données d'occupation des sols depuis 1990. Tous les cinq ans, ces données sont mises à jour et la dernière actualisation date de l'été 2021.



### Le Scot des Rives du Rhône se déploie

En novembre 2019, les élus du Syndicat mixte des Rives du Rhône ont approuvé à l'unanimité le Schéma de cohérence territoriale (Scot) des Rives du Rhône. Sa mise en œuvre est en cours.



Le président du Syndicat mixte des Rives du Rhône, Gilles Vial (à g.) et Thierry Kovacs (à d.). Photo Sévén Somnez

D'où la communication orchestrée par le président et deux vice-présidents du syndicat le 22 septembre dernier visant à accélérer la cadence de la mise en conformité des communes et EPCI. « C'est un changement de modèle qui est à présent applicable et les collectivités vont se mettre en ordre de bataille pour le mettre en œuvre sur leur territoire. Cette stratégie de développement lisible et partagée garantira à long terme le maintien des grands équilibres et de la qualité de vie du territoire », souligne Philippe Delaplatte, président du syndicat mixte des Rives du Rhône qui porte le Scot.

Il s'agit de maintenir le dynamisme du territoire et son positionnement stratégique en moyenne Vallée du Rhône, tout en intensifiant les efforts pour faire évoluer les modes de développement afin de valoriser ses ressources. Et pour atteindre ces deux ambitions, les objectifs du Scot s'articulent autour de quatre axes : le développement économique, l'habitat, la mobilité et l'accessibilité, ainsi que l'environnement et le paysage. ■

par Sévén Somnez

## LE RÉSEAU DE VEILLE ÉCOLOGIQUE

Le réseau de veille écologique réunit les associations et institutions environnementales du territoire. Il est animé par le SMRR avec l'appui de Rives Nature. Il s'est réuni une fois en 2021, le 1er mars pour évoquer les sujets suivants :

### Actualités du SMRR et des membres du réseau de veille

#### Bilan des actions

- Inventaire pelouses sèches en Nord Ardèche et suivi des carrés STOC (Suivi Temporel des oiseaux Communs) ;
- Création de l'association Rives Nature ;
- Présentation du projet de précartographie des vieilles forêts ;
- Présentation du projet de labellisation de la centrale photovoltaïque au sol de Saint-Romain-en-Gal d'EDF Renouvelables.

#### Initiatives !

- LPO Drôme : « Continuum, des entreprises en action pour la nature ».

#### Rives Nature

- Présentation de la nouvelle chargée de mission biodiversité de Rives Nature ;
- Echanges sur le programme d'actions 2021 et le rôle du réseau de veille écologique et calendrier prévisionnel.

## LA PARTICIPATION AU CONTRAT VERT ET BLEU DU PARC DU PILAT

Le SMRR a participé activement au comité de pilotage et aux comités techniques du contrat de corridor 2019-2022 du Parc du Pilat. Une action importante bénéficie d'un financement par ce biais : l'association Rives Nature.

## LE SMRR LABELLISÉ « TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE »

Le SMRR a été labellisé en juillet 2020 « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN) en Auvergne-Rhône-Alpes par la Région et l'Office Français de la Biodiversité et leurs partenaires (Préfecture de Région et Agences de l'eau), autour d'actions telles que l'amélioration des connaissances environnementales du territoire (connaître ce qui existe, compléter ce qui manque...), la meilleure prise en compte de la biodiversité à l'amont des projets, l'animation et la sensibilisation sur le territoire... L'association Rives Nature sera le bras armé du SMRR et du territoire pour accompagner ses missions.

## UN NOUVEAU PROJET LABELLISÉ «PROJET À BIODIVERSITÉ POSITIVE»

Un projet photovoltaïque porté par EDF Renouvelables s'implante actuellement sur l'ancienne installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND), située au lieu-dit « Le Melay » sur les hauteurs de la commune de Saint-Romain-en-Gal (69).

L'ISDND a cessé son activité en décembre 2017 et les derniers casiers de stockage ont été fermés et remis en état en 2018. La commune de Saint-Romain-en-Gal, la société Nicollin propriétaire et exploitant de l'ISDND ont souhaité se tourner vers la production d'électricité d'origine renouvelables pour la reconversion du site, immobilisé pendant 30ans en raison des suivis post-exploitation de la décharge.

Le développement d'une centrale solaire sur ce site doit permettre de produire de l'électricité issue de l'énergie solaire, sans créer de conflit d'usage avec une activité économique, industrielle ou agricole. Les enjeux naturalistes sont faibles du fait de l'activité humaine qui se déroulait sur le site jusqu'à une date très récente.

Dans le cadre de ce projet, les équipes d'EDF Renouvelables ont sollicité le SMRR et Rives Nature pour l'obtention d'une labellisation Projet à Biodiversité Positive. À la suite du travail important réalisé par EDF Renouvelables pour prendre en compte la biodiversité et l'environnement plus globalement dans toutes les phases du projet, les élus du SMRR se sont prononcés favorablement pour la délivrance du label en avril 2021. Une visite du chantier a été organisée par EDF Renouvelable le 6 octobre 2021 après un Bureau Syndical en présence des élus et techniciens des EPCI.





*Visite du projet d'EDF Renouvelable le 6 octobre 2021 -  
Saint-Romain-en-Gal*

PARTIE **4**



**L'OBSERVATOIRE  
DES RIVES  
DU RHÔNE**

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a l'obligation légale de mettre en place des outils de suivi et d'évaluation du Scot approuvé le 28 novembre 2019. A cette fin, le SMRR s'est doté de nouvelles capacités d'observation territoriale en même temps qu'il finalisait d'autres outils.

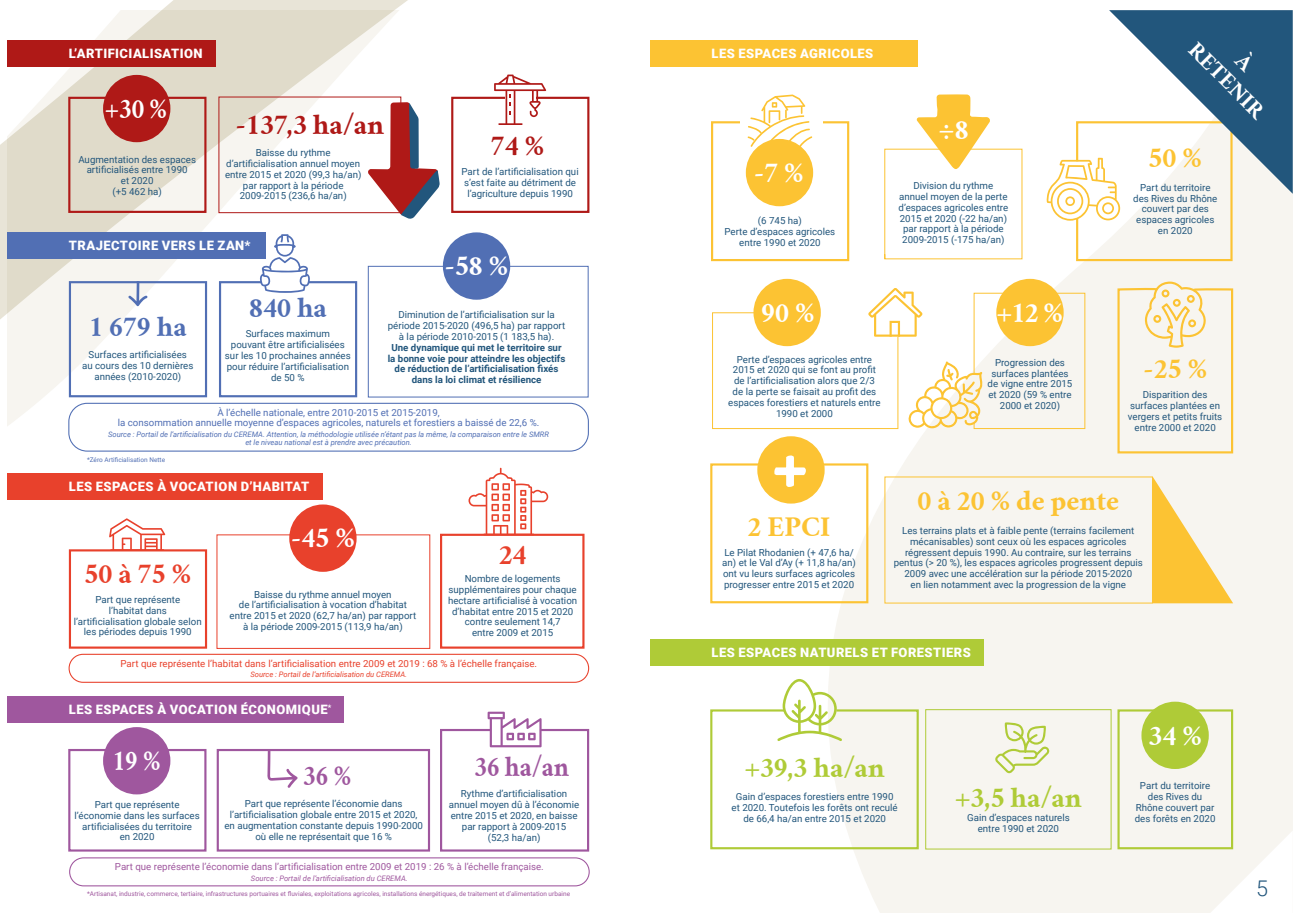
A noter que l'ensemble des données produites par le SMRR sont mises à disposition gratuitement aux communes, EPCI et aux bureaux d'études les accompagnant dans leurs projets.

## LA MISE À JOUR DE LA BASE DE DONNÉES SUR L'OCCUPATION DES SOLS

Comme cela avait été fait en 2015-2016, le SMRR a réalisé en 2020-2021 une mise à jour de sa base de données d'occupation du sol à partir de la nouvelle orthophotographie produite en 2020. Cette mise à jour permet au territoire de disposer de données sur l'évolution de l'occupation du sol entre 1990 et 2020, soit une période de 30 ans.

Pour rappel, cette base de données est indispensable pour réaliser l'analyse de l'artificialisation au cours des 10 dernières années demandée lors de l'élaboration ou de la révision du Scot ou du PLU(i) et sera utilisée pour mettre en œuvre et suivre la réduction de l'artificialisation en lien avec le Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Dans ce cadre, une méthodologie de suivi du ZAN à partir de la base de données d'occupation du sol sera mise en place en 2022.

A noter que des analyses à l'échelle du SMRR et des 6 EPCI ont été produites en 2021 et seront disponibles en téléchargement sur le site Internet du SMRR en janvier 2022.



## ÉTUDE SUR LES FRICHES ÉCONOMIQUES

La tendance nationale sur le foncier porte sur une réduction de la consommation foncière et la reconstruction de la ville sur elle-même. Dans ce cadre, les friches économiques constituent un réservoir foncier à exploiter prioritairement.

Les EPCI et communes du territoire se sont déjà engagées sur la réhabilitation et la reconquête des friches économiques depuis plusieurs années (projet Vienne Sévère, projet Rives de Fayat à Annonay, zone de la Bascule à Saint-Pierre-de-Boëuf, friche Pont-à-Mousson à Andancette,...).

Toutefois, il existe encore un potentiel de friches plus ou moins important sur le territoire : futures friches commerciales, friches industrielles aujourd'hui non mobilisables (coût), potentielles futures friches industrielles et artisanales d'entreprises souhaitant se déplacer (site actuel mal situé, mal connecté, ne permettant pas d'extension, soumis à des risques,...),...

Dans ce cadre, les élus du Syndicat Mixte des Rives du Rhône ont souhaité réaliser un recensement précis du gisement de friches disponibles sur le territoire. Ce travail, réalisé entre 2020 et 2021, en partenariat avec l'EPORA (Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes) s'est appuyé sur la méthodologie développée par les agences d'urbanisme de Grenoble et de Lyon. A l'issue de cette première étape, un gisement d'environ 90 friches a été identifié avec notamment la production d'un atlas comportant des fiches pour chaque friche avec différentes informations (localisation, risques, prix de vente, classement dans le PLU, projet de la commune ou de l'EPCI,...).

Une analyse multicritères a été réalisée, sur cette base, avec la mobilisation des EPCI et des équipes de l'EPORA pour permettre la réalisation d'une priorisation. Un portefeuille de friches sur lesquelles il serait intéressant de poursuivre les études a ainsi été produit et proposé aux EPCI qui sélectionneront une quinzaine de friches à retenir début 2022.

Dans le même temps, le SMRR a saisi l'ADEME pour connaître les modalités de financement des études pré-opérationnelles sur les friches. L'objectif est d'accompagner les EPCI dans la réalisation des études pré-opérationnelles nécessaires pour répondre aux futurs appels à projets Friches.

Un cahier des charges de ces études a été rédigé afin de réaliser sur la quinzaine de friches sélectionnées des études urbaines et de capacité. Epora portera ensuite des études sites et sols pollués (dites études historiques) pour le compte du territoire.



Fiche Juillet 2021 - Friches du Scot Rives du Rhône - CA Annonay Rhône Agglo

### 1. BÂTIMENT COMMERCIAL DE VAURE

#### LOCALISATION

Commune	ANNONAY
Localisation	Tissu mixte
Références cadastrales	AC936
Source	Ajout par EPCI
Etat friche	Bon
Commentaire vérif.	Zonage potentiel PLUH : UX2
Commentaire collect.	
Vocation	Economie ou Habitat



#### FICHE D'IDENTITÉ

Superficie	7251 m <sup>2</sup>
Emprise bâtie	1962 m <sup>2</sup>
Surface bâtie	4100 m <sup>2</sup> dont 1600 m <sup>2</sup> d'activités
Date construction	années 80
Nombre de locaux	1
Nombre de locaux vacants	1

Sources : Fichiers Fonciers 2019, BD Topo 2018, AURIG

#### LOCALISATION DE LA FRICHE DANS LA COMMUNE



## ETUDE SUR LES VIEILLES FORETS, FORETS ANCIENNES

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône travaille depuis une dizaine d'années sur la création de bases de données afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre du Scot. Plus particulièrement sur la biodiversité, le SMRR s'est engagé depuis 2012 sur la réalisation d'inventaires environnementaux sur des milieux sensibles à préserver. En 2020, le recensement des petites zones humides de moins de 1000 m<sup>2</sup> et des pelouses sèches (débuté en 2012) s'est terminé et le SMRR dispose aujourd'hui d'une connaissance complète sur son territoire de ces milieux, des espèces animales et végétales présentes et des enjeux liés à leur préservation.

Pour réaliser ces inventaires environnementaux, le SMRR s'appuie sur le réseau de veille écologique, qui regroupe différents acteurs intervenant sur l'environnement : EPCI, structures publiques ou para-publiques (PNR, CEN,...) ainsi que



des associations environnementales.

Le réseau de veille écologique propose maintenant de recenser les milieux forestiers. Dans ce cadre, le SMRR a réalisé en 2021 un travail préparatoire d'identification des espaces forestiers potentiellement intéressants sur lesquels des campagnes de terrain pourront être réalisées dans les prochaines années.



## QU'EST-CE QU'UNE FORÊT ANCIENNE ?

Une « forêt ancienne » est un ensemble boisé n'ayant pas subi de défrichement depuis le minimum forestier, c'est-à-dire dans la première moitié du XIXe siècle. On considère qu'entre ces deux dates, 1850 et aujourd'hui, il a existé une continuité de l'état boisé, sans changement d'affectation du sol. Une forêt ancienne ne signifie pas que celle-ci n'est pas ou peu exploitée. Une forêt gérée de manière intensive peut être une forêt ancienne, pourvu que le sol ait été continuellement boisé depuis plusieurs siècles.

Au contraire, une « forêt récente » est une forêt qui est établie sur un sol anciennement dévolu à un autre usage, le plus souvent agricole (culture, prairie...) et qui n'était pas boisé à la date de référence choisie, celle des levés de la carte de l'état-major (soit la moitié du XIXe siècle).

NB : Il y a souvent confusion entre « forêt ancienne » et « vieille forêt » ou « forêt mature ». Alors que le concept de forêt ancienne renvoie à l'ancienneté de l'usage forestier du sol, les deux autres se rapportent à l'âge des arbres ou des peuplements, ou à la diversité en espèces ou au volume de bois mort.

### Comment identifier les forêts anciennes ?

L'IGN a mis en place une méthodologie d'identification des forêts anciennes à partir des cartes de l'Etat-Major (1818-1866) afin de les vectoriser et de disposer ainsi de données sur l'usage des sols. L'élaboration de cette procédure homogène permet d'ouvrir la numérisation de la carte de l'Etat-Major à n'importe quel projet, assurant ainsi un travail homogène et donc une compatibilité des différentes productions. Le projet CartoFora se charge de faire le bilan des travaux en cours. Ce travail de vectorisation est réalisé soit par l'IGN, soit par d'autres partenaires, l'IGN intervenant en tant que coordinateur et référent national pour assurer l'homogénéité des données.

### Qu'est-ce qu'une vieille forêt ?

La vieille forêt se définit par rapport à l'âge des arbres ou des peuplements, à la diversité en espèces ou au volume de bois mort.

Les vieilles forêts sont des forêts particulièrement riches en biodiversité et notamment des refuges pour de nombreuses espèces associées au bois mort et aux vieux arbres.

En France, on estime aujourd'hui la couverture forestière à 31 % du territoire et près de 80 % des peuplements forestiers ont moins de 100 ans (IGN, 2018).

### Comment identifier les forêts matures et les vieilles forêts potentielles ?

Les forêts matures potentielles peuvent être repérées à partir de la texture de la canopée (houppiers). Il est ainsi possible d'identifier des forêts d'une certaine taille (environ 1 ha minimum dans le cas de ce marché en conformité avec la méthodologie d'identification des peuplements matures définie par le Conservatoire Botanique National du Massif Central) dont la canopée a une texture « granuleuse ». Il est aussi possible de croiser avec d'autres données telles que les plans de gestion, l'inventaire forestier national, les données des forêts publiques et privées et les zonages incendies notamment.

Les vieilles forêts potentielles seront quant à elles obtenues en croisant les couches de forêts anciennes et forêts matures potentielles, celles répondant aux deux critères pouvant être considérées comme vieilles forêts potentielles.

PARTIE

# 5



**LE SCOT  
OUVERT SUR  
L'EXTÉRIEUR**

Dans le cadre de ses missions, le SMRR a développé des partenariats avec d'autres structures et territoires dans l'objectif de développer le partage d'expériences, les connaissances et les collaborations.

## L'INTERSCOT DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE

En 2021, malgré la crise sanitaire, la communauté technique de l'inter-Scot a poursuivi ses travaux avec le réseau des agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne autour de plusieurs chantiers. Elle s'est ainsi réunie avec ses partenaires à de nombreuses reprises en comité technique, et à de nombreuses autres occasions pour travailler en groupe projet. Les principales missions de l'année ont porté sur les thématiques suivantes :

- Le zéro artificialisation nette (ZAN) ;
- Le développement commercial à l'échelle Interscot ;
- La problématique de la ressource en eau à l'échelle Interscot ;
- Le développement des projets photovoltaïques à l'échelle Interscot.

L'année 2021 a été très marquée par les débats à l'échelle nationale sur le « Zéro artificialisation Nette », objectif désormais inscrit dans la loi Climat & Résilience promulguée le 24 août 2021. Il s'agissait donc pour l'inter-Scot et ses partenaires (notamment l'État) de conduire une expertise sur l'application de cet objectif à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne. Un groupe de travail a été monté et un séminaire politique et technique est programmé le 2 février 2022.

En complément, la problématique de l'urbanisme commercial, qui conduit souvent à de vifs débats politiques à l'échelle inter-scot a fait l'objet d'un zoom spécifique avec l'organisation d'un séminaire avec les élus et techniciens le 24 juin 2021.

Dans la continuité des travaux engagés depuis 2017 par l'inter-Scot sur les « ressources », l'année 2021 a été l'occasion d'approfondir « à dire d'experts » les enjeux d'inter-territorialités en matière de sécurisation de la ressource en eau potable d'une part, et en matière de production d'énergies renouvelables d'autre part. Deux rapports ont été produits par les groupes de travail sur ces sujets fin 2021.



Les Scot de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne

AGGLOMERATION LYONNAISE  
BEAULIOLAIS  
BOUCLE DU RHÔNE EN DALPHINE  
BUGEY CÔTIÈRE PLAIN DE LIAN  
LA DOIRIE  
LOIRE CENTRE  
MONTS DU LYONNAIS  
NORD HÈRE  
OUEST LYONNAIS  
RIVES DU RHÔNE  
ROMANAS  
SUD LOIRE  
VAL DE SAÔNE COMBES



### L'urbanisme commercial dans l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne

Bulletin de veille n°10

déc. 2021



### L'eau potable, un défi commun des territoires de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne

Décembre 2021



## L'INTERSCOT DROME-ARDECHE

Le SMRR s'est mobilisé dans le cadre du nouvel interscot en cours de constitution à l'échelle des deux départements de la Drôme et l'Ardèche. 2 réunions techniques ont été organisées en 2021, dont une au Palais Idéal du Facteur Cheval à Hauterives. Le Président Philippe Delaplacette a par ailleurs été invité à témoigner auprès des élus du SCOT de Centre Ardèche et auprès des élus du SCOT Rhône Provence Baronnies. Les équipes ont travaillé sur un projet commun dans le cadre de la préparation de la conférence des SCOT prévue en 2022 par la loi Climat & Résilience.



## MOBILISATION DU SMRR DANS LE CADRE DE LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT

En 2021, les instances de la Fédération Nationale des Scot se sont réunies à plusieurs reprises, en présentiel et en virtuel, pour échanger sur les actualités liées à la loi climat et résilience. Le Président, membre du bureau de la fédération et les équipes du SCOT, membres des bureaux techniques, se sont mobilisés pour suivre ces instances. Le SMRR s'est rendu aux rencontres nationales des SCOT organisées fin août 2021 à Saint-Malo ; L'occasion de faire un point sur la mise en œuvre des SCOT à l'échelle nationale et de débattre sur le ZAN.

La fédération nationale des Scot, avec ses 320 structures adhérentes en 2020, est une fédération proche du terrain : une newsletter par mois, des infoflashs de décryptage des lois, de multiples formations et webinaires, des décryptages juridiques, des animations territoriales avec les référents régionaux. La Fédération s'active également par du lobbying parlementaire ou dans le cadre d'études de portée nationale avec de multiples partenaires, privés comme publics.

Par ailleurs, le SMRR a participé activement à la préparation de la prochaine conférence des SCOT, prévue par la loi Climat et Résilience, et qui doit avoir lieu en 2022. Le Président, suppléant du représentant régional AURA, a copiloté 2 COPIIL à l'automne 2021.

## AUTRES ÉTUDES

### Démarche d'amélioration de la mobilité entre Lyon et Saint-Etienne

Dans le cadre de l'abandon du projet A45, l'Etat a engagé une démarche partenariale avec les acteurs locaux pour améliorer les déplacements entre Lyon et Saint-Etienne. Cette démarche doit aboutir à une liste d'actions et des travaux à mettre en œuvre à moyen-long terme, mais aussi à court terme.

4 grands sujets sont traités dans le cadre de cette étude :

- Amélioration de la liaison routière en vallée du Gier
- Amélioration de la liaison ferroviaire entre Lyon et Saint-Etienne
- Traitement du nœud de Givors – Ternay
- Amélioration de la liaison Gier – Brignais – Lyon.

En 2021, à la demande des élus locaux, les enjeux relatifs aux modes doux ont été ajoutés aux actions à lancer à court et moyen terme. Les liaisons entre Chasse sur Rhône et Givors pourraient notamment bénéficier d'études et de travaux dès 2022. Les équipes du SMRR se sont mobilisées pour les COPIL et COTECH organisés en 2021. En complément, une présentation de l'étude réalisée par l'InterScot sur le Réseau Express Métropolitain a été faite par l'agence d'urbanisme de Saint-Etienne (EPURES) au bureau du SCOT.

### Participation à l'étude ERC de la Drôme

De nombreuses collectivités et maîtres d'ouvrage sont confrontés à des difficultés croissantes dans la réalisation de leurs projets d'aménagement, en raison notamment des impacts sur le foncier agricole ou sur la biodiversité qui conduisent à la mise en place de mesures compensatoires. Le Département de la Drôme conduit depuis 2019 une réflexion partenariale dont l'objectif est de promouvoir un aménagement durable sur son territoire, avec le souci de préserver la biodiversité, les terres agricoles et de limiter l'artificialisation des sols. Cette réflexion est menée avec l'ensemble des principaux acteurs de l'aménagement du territoire (Scot, Communautés de communes, aménageurs, associations environnementales...).

La première phase de l'étude s'est déroulée en 2020, afin de dresser un état des lieux de la pratique E.R.C dans la Drôme et de réaliser une étude comparative avec d'autres départements ou collectivités, ainsi que de mieux identifier les enjeux de biodiversité et agricoles ainsi que les alternatives possibles pour l'aménagement du territoire.

En 2021, le travail s'est poursuivi et le SMRR et l'association Rives Nature ont conjointement participé à l'ensemble des Comités Techniques de l'étude Eviter-Réduire-Compenser organisés par le Conseil Départemental de la Drôme. Les comités et ateliers participatifs ainsi réalisés ont donné lieu à la production d'un rapport de préconisations ERC synthétisant l'ensemble du parangonnage, des phases de concertation, de la bibliographie et des retours d'expérience des participants.

Le SMRR s'est également rapproché du Département de la Drôme dans le cadre d'une réponse possible à l'AMI sur le projet de loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Le Département de la Drôme l'a ainsi associé dans sa réponse à l'AMI, au même titre que les autres SCOT de la région AuRA.

PARTIE 6



**PARTENARIAT  
AVEC RIVES  
NATURE**



## L'EQUIPE DE RIVES NATURE

Les élections municipales ont entraîné le changement de certains élus au sein du conseil d'administration et du bureau de Rives Nature lors de l'assemblée générale en début d'année 2021. Lors de cette séance Philippe Genty, vice-président du SMRR en charge de l'environnement, vice-président d'EBER en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, maire de Saint-Maurice l'Exil, a été élu président de l'association à l'unanimité.

Le Directeur du SMRR, Cédric Le Jeune, a été remplacé par Julien Lahaie. Ce dernier continue d'assurer la direction de Rives Nature par mise à disposition.

Le poste de chargé de mission biodiversité à temps partiel occupé par Isabelle Müller a été remplacé par un poste à temps plein en 2021 pourvu par Mélodie Lioret. Le financement de ce poste à temps plein a été rendu possible notamment grâce au financement de la région dans le cadre du Contrat Vert et Bleu.



Gaëlle Masson, secrétaire comptable du SMRR, continue d'assurer un appui administratif et financier à l'association.

Cyril Chardon a achevé son service civique (temps partiel) au sein de Rives Nature en avril 2021. Son aide précieuse avait permis depuis septembre 2020 de créer une lettre d'information et d'alimenter le site internet et la page Facebook de l'association. Il a également travaillé sur les thématiques de la pollution lumineuse et des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) en envoyant à chaque commune du SCOT Rives du Rhône un questionnaire sur leurs pratiques.

Les prémisses d'un poster sur les Espèces Exotiques Envahissantes du territoire du Scot Rives du Rhône qu'il a réalisé sont en cours de finalisation avec l'agence de communication TBWA.

L'agence TBWA accompagne aussi Rives Nature en 2021/2022 sur la mise à jour d'autres outils de communication comme sa plaquette de présentation (à paraître au 1er trimestre 2022).

## DEVELOPPER ET ANIMER UN OBSERVATOIRE, CENTRE DE RESSOURCES

Le bilan de la connaissance naturaliste en 2021 a été présenté lors de la réunion du réseau de veille écologique animée par l'Association et créée par le SMRR, avec :

- Les inventaires « pelouses sèches » sur l'ensemble du territoire du SCOT se sont achevés par le Nord-Ardèche en fin 2020. Les résultats ont donc été présentés par Benjamin Lemell. La cartographie et le rapport associés à cette étude sont actuellement disponibles afin d'alimenter les documents d'urbanisme.
- Le bilan des 10 ans de Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) présenté par la LPO. Compte tenu de la diversité du territoire du SCOT Rives du Rhône, 10 ans est suffisant pour voir émerger quelques tendances mais pas d'évolutions significatives claires. Le suivi naturaliste nécessite d'être poursuivi pour mieux comprendre comment les populations évoluent.
- La méthodologie choisie par le SMRR pour l'étude sur les vieilles forêts du SCOT, a été présentée par Cédric Lansou.

## ACCOMPAGNER LES PROJETS EN APPORTANT UNE EXPERTISE ET DU CONSEIL

La réunion de veille écologique de 2021 a également été l'occasion pour EDF Renouvelables de présenter leur projet de centrale photovoltaïque à Saint-Romain-en-Gal dans le but d'obtenir la labellisation « Charte à Biodiversité Positive ».

Les experts de différentes structures se sont exprimés afin d'alimenter la réflexion et d'affiner certaines mesures de gestion prévues en phase chantier et exploitation. Cette présentation a donné lieu à un partenariat qui s'est poursuivi tout au long de l'année 2021.

Les membres du réseau de veille écologique ont rendu un avis positif en faveur de la labellisation, qui a été par la suite soumise au bureau du SMRR pour avis définitif.

D'autres projets ont été accompagnés avec succès, notamment :

- Appui à la concertation de la renaturation du quai de Serrières à proximité de l'Helvetia, aux côtés de la Compagnie Nationale du Rhône et de la Réserve Nationale de la Platière ;
- Appui aux projets de désimperméabilisation des cours d'écoles de deux communes dans le Val d'Ay ;
- Appui à l'animation du groupe de travail sur la stratégie de dynamisation du Vieux Rhône dans le cadre du renouvellement du plan de gestion de la Réserve Nationale de la Platière ;
- Appui au SMRR dans l'étude sur les vieilles forêts et leur précartographie.

Les activités de conseil de Rives Nature sont amenées à se développer à mesure de la reconnaissance de ses actions sur le territoire.

## FORMER ET SENSIBILISER À LA BIODIVERSITÉ ET À SES ENJEUX

Afin d'apporter du conseil à destination des élus, l'élaboration d'une formation (webconférences) en faveur de la biodiversité débute en 2022 avec d'autres lauréats « Territoires Engagés pour la Nature » de la région AuRA.

Le bilan de l'ensemble des inventaires pelouses sèches sera produit en 2022. Un projet pédagogique et des journées de sensibilisation aux enjeux spécifiques pelouses sèches sont prévus en 2022 dans le cadre du plan pastoral Nord-Ardèche auquel Rives Nature a été récemment associé.

Mais l'action la plus prégnante de Rives Nature en 2021 est l'acculturation réalisée auprès des EPCI sur la démarche Eviter-Réduire-Compenser (ERC) pour le SMRR et le Parc naturel régional du Pilat, action coanimée avec ces derniers. Le COPIL de restitution de cette démarche aura lieu au 1er trimestre 2022

## COMMUNICATION AUTOUR DE RIVES NATURE

Le rôle de l'Association Rives Nature est de fédérer les acteurs œuvrant en faveur de la biodiversité. Pour ce faire, il est essentiel de participer à de nombreux événements pour mieux connaître le territoire, ses acteurs et les actions déjà en place, avant de pouvoir les mettre en réseau.

Dans ce cadre, Rives Nature a participé à de nombreuses réunions sur le territoire, notamment :

- Participation aux groupes de travail et comités de pilotage des Espaces Naturels Sensibles de la vallée de la Cance et de l'Ay de Annonay Rhône Agglo ;
- Participation aux groupes de travail sur le renouvellement de la charte du PNR du Pilat et la restitution des Atlas de Biodiversité Communale ;
- Participation aux comités techniques et ateliers de la démarche « Eviter-Réduire-Compenser » à l'échelle de la Drôme (volet environnemental et agricole) organisés par le Département de la Drôme ;
- Participation aux Assises du foncier organisées par la chambre d'agriculture de la Drôme ;
- Participation à la restitution de l'étude en vue de la gestion concertée des bassins versants Varèze et Saluant ;
- Participation aux comités techniques de plusieurs sites Natura 2000 des rives du Rhône ;
- Participation au comité de pilotage du Plan régional d'actions en faveur des plantes messicoles en Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Participation aux comités techniques de la Charte Forestière du Bas Dauphiné-Bonnevaux

La création par le SMRR d'un label innovant « projet à biodiversité positive » animé par Rives Nature permet une interconnexion entre entreprises privées – structure territoriale et société civile. Celui-ci est volontiers montré en exergue lors d'événements importants par les animateurs du label TEN (Territoires Engagés pour la Nature). Ainsi, le caractère unique de Rives Nature a créé l'opportunité de communiquer sur la biodiversité lors d'événements en 2021 au rayonnement départemental, national et international :



- Intervention au Colloque Inter SCOT à Grenoble (Philippe Genty)
- Intervention au Congrès mondial de la Nature UICN à Marseille (Charles Zilliox et Mélodie Lioret)
- Intervention au Salon des maires du Rhône (Charles Zilliox et Mélodie Lioret)
- Intervention au salon Pollutec (EDF Renouvelables, TEN et Mélodie Lioret)
- Participation aux Assises Nationales de la Biodiversité à Sénart (Mélodie Lioret)

Cette reconnaissance grandissante va permettre à Rives Nature de venir en appui du SMRR et d'augmenter ses possibilités de conseil en faveur de la biodiversité aux porteurs de projets.

L'ambition de Rives Nature en 2022 est d'ouvrir les membres de l'association à de nouveaux partenaires, et aggrandir le réseau de veille écologique, sans déstabiliser la structure préexistante.

Il s'agira également de réunir pour la première fois les animateurs Nature des Rives du Rhône afin d'accompagner et promulguer des synergies sur l'environnement et le territoire.



*Intervention de Rives Nature pour présenter l'association et ses objectifs au salon Pollutec le 14 octobre 2021 - Lyon*

# ANNEXE 1 - DELIBERATIONS DU BUREAU ET DU CONSEIL SYNDICAL

Date	Numéro	Objet
Bureau syndical 06 janvier 2021	D-2021-01	Avis sur le schéma régional des carrières
Bureau syndical 17 février 2021	D-2021-02	Avis sur le PLU de la commune du Grand Serre
Conseil syndical 03 mars 2021	D-2021-03	Adoption du règlement intérieur
	D-2021-04	Modification D-2020-38 : désignation d'un délégué Agence d'Urbanisme de Lyon
	D-2021-05	Adhésion CNAS
	D-2021-06	Autorisation au Président à signer la convention avec la LPO 2020-2025
	D-2021-07	Débat d'Orientation Budgétaire 2021
Conseil syndical 31 mars 2021	D-2021-08	Compte de Gestion 2020
	D-2021-09	Compte administratif 2020
	D-2021-10	Affectation du résultat 2020
	D-2021-11	Détermination de la cotisation 2021 des EPCI adhérents
	D-2021-12	Budget Primitif 2021
	D-2021-13	Création poste rédacteur principal 2ème classe
	D-2021-14	Régime indemnitaire
Bureau syndical 07 avril 2021	D-2021-15	Avis du SMRR sur les projets SDAGE – PGRI du Bassin Rhône-Méditerranée
Bureau syndical 02 juin 2021	D-2021-16	Avis sur le PLU de la commune de Loire sur Rhône
Conseil syndical 13 octobre 2021	D-2021-17	Suppression de 2 postes : adjoint administratif et rédacteur territorial
	D-2021-18	Actualisation du Compte Epargne Temps
	D-2021-19	Reconstitution de la Régie d'avance
	D-2021-20	Election du/de la 12ème VP
	D-2021-21	Adhésion au contrat cadre du CDG 38 – chèques déjeuner





**SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE**

Espace Saint-Germain, bâtiment L'Orion

30, Avenue Général Leclerc

38200 VIENNE

T. 04 74 48 64 71 / [contact@scot-rivesdurhone.com](mailto:contact@scot-rivesdurhone.com)

[scot-rivesdurhone.com](http://scot-rivesdurhone.com)